

COMMUNE D'ARGUEL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2017

Les convocations ont été faites le 11 décembre 2017

Ordre du jour

- 1) **Validation du projet de réfection « chemin de la Verte Montagne »**
 - Devis de maîtrise d'œuvre
 - Demande de subvention DETR
- 2) **Création d'un lotissement Chemin des Pierres**
 - Délibération d'ouverture de budget
 - Définition du prix de transfert du terrain d'assiette
- 3) **Mise à disposition et cession des biens à la CAGB dans le cadre de la compétence «zone d'activité économique »**
- 4) **Modalité de recensement de la population janvier 2018**
 - Recrutement d'un agent recenseur
 - Définition de sa rémunération
- 2) **Modalité de reversement des reliquats du budget assainissement à la CAGB**
- 3) **Réflexion sur un éventuel rapprochement intercommunal**
- 4) **Informations et Questions diverses**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 18 décembre 2017 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur André AVIS Maire.
Présents : André AVIS, Claude GRESSET, Daniel VOIDEY, Antoine CLAUDET, Pascal HUGUET, David LORTON, Didier MARCHAL, Régis GIRARDET
Excusés : Jean Loup EGLIN donne procuration à Didier MARCHAL
Absent : Mathias BOUGNON

Monsieur Daniel VOIDEY a été désigné secrétaire de séance ; Le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 h30

1) **Validation du projet de réfection « chemin de la Verte Montagne »**

- **Devis de maîtrise d'œuvre Du cabinet BEJ**

La proposition de la maîtrise d'œuvre pour cette opération s'élève à un montant forfaitaire de 1 800, 00 € HT

Décision adoptée : 1 contre , 1 abstention, 7 pour

- **Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire propose au conseil d'arrêter le coût réfection du chemin au montant maximum de :

Marché de MOE	1 800,00 € HT	soit	2 160,00 € TTC
Montant Travaux.....	38 150,00 € HT	soit	45 780,00 € TTC
Montant d'opération maximum		47 940,00 €

Monsieur le Maire précise que le financement sur le fonds libre du budget général s'élève à 35 922,00€ maximum

Monsieur demande au conseil de l'autoriser à solliciter une subvention DETR, pour un montant de **12 018,00 €**, correspondant au besoin complémentaires de financement pour couvrir le montant maximum de cette opération.

Autorisation adoptée : 1 contre, 1 abstention, 7 pour

2) **Création d'un lotissement Chemin des Pierres**

- **Délibération d'ouverture de budget**

Pour poursuivre les études de lotissement, sur la partie constructible du terrain communal section AB n°20 chemin des Pierres. Il convient préalablement de procéder à l'ouverture d'un budget spécifique, lotissement,

Décision adoptée à l'unanimité

- **Définition du prix de transfert du terrain d'assiette**

Monsieur le Maire indique, que ce budget lotissement, doit être doté de la valeur du terrain d'assiette préalablement défini par les conseillers. Après débat sur la définition de la valeur brut et forfaitaire, d'environ 40 ares.

Monsieur le Maire propose d'inscrire 60 000 € en dotation du budget lotissement.

Proposition adoptée à l'unanimité

- **Choix d'un géomètre**

Il convient de faire appel à un Géomètre expert, pour la réalisation des plans de bornage (4 parcelles constructibles et voirie), et l'exécution documents d'arpentage, joints aux actes de vente.

Monsieur le Maire propose Le cabinet ROBERT avec 3 875,17€ HT soit 4 650,20TTC d'honoraires.

Proposition adoptée à l'unanimité

3) **Intercommunalité : Mise à disposition et cession des biens à la CAGB dans le cadre de la compétence «zone d'activité économique »**

Le Maire présente le projet le projet de mise à disposition et des biens de l'ensemble des zones ZAE remise à la CAGB, Le Maire propose d'adopter ces modalités au bénéfice de la CAGB.

Décision adoptée à la majorité : 2 contre, 7 pour

4) Modalité de recensement de la population janvier 2018

- Recrutement d'un agent recenseur

Le recensement quinquennal de la population est prévu janvier 2018. Il y a donc besoin de nommer un agent recruteur. Monsieur le Maire propose de confier cette tâche à Madame Marie-Hélène GRESSET qui est disponible pour la période concernée, du 17 janvier au 16 Février,

Proposition adoptée à l'unanimité

- Définition de la rémunération de l'agent de recensement

Monsieur le maire propose de fixer la rémunération de l'agent temporaire au regard de la dotation alloué à la commune suivant le barème INSEE

Proposition adoptée à l'unanimité

5) Modalité de reversement des reliquats du budget assainissement à la CAGB

La prise de la compétence par la CAGB du budget assainissement a été actée par décision de Monsieur le Préfet du Doubs. Il convient donc de procéder au reversement à la CAGB, du reliquat des sommes excédentaires, à savoir :

Budget assainissement en Fonctionnement :	717,35 €
Budget assainissement en investissement :	1 103,02 €
Soit un montant total de.....	1 820,37 €

Monsieur le Maire propose au conseil l'approbation de ce reversement

Proposition adoptée : 2 contre, 7 pour

6) Réflexion sur un éventuel rapprochement intercommunal

Le groupe scolaire de FONTAIN est, déjà, un bien en commun avec les communes limitrophes. D'autre bien et d'autres activités sont aussi partagée avec la commune de PUGEY : le syndicat des Grand Prés, le FRAP, le repas des anciens et la fête de la Saint Jean.

Mais, cette année 2017, notre commune a perdu la gestion de son PLU et l'instruction des permis de construire.

Et dès 2018, c'est l'ensemble du budget eau et assainissement qui sera désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération, directement par la CAGB. Par ce transfert disparaît une partie budgétaire importante et historique de la commune.

Et avant 2020, ce sont les budgets de voirie et de l'éclairage public (entretien, déneigement compris) qui seront transférés lors du passage probable de la CAGB en Communauté urbaine. Par ce transfert disparaîtra une autre partie budgétaire et historique de la commune.

Ces pertes de compétences impacteront le fonctionnement et la représentativité des communes. Alors, il convient d'envisager sereinement un éventuel projet de fusion de communes limitrophes.

Mais cela dépend, d'abord de l'adhésion ou non, des habitants d'ARGUEL sans laquelle, cette éventualité de fusion n'est pas faisable. Une réunion d'information sera organisée au printemps.

La réflexion avec les administrés doit donc se poursuivre, dans la suite au « mot du Maire » paru dans le dernier « l'Arguelien »

Informations diverses

SIFALP, Le conseil d'école a adopté la demande de dérogation pour passer à la semaine des 4 jours. Les travaux de rénovation et agrandissement du groupe scolaire de Fontain se poursuivent normalement

RAPPEL de quelques dates :

- Vœux du Maire et des conseillers : le Dimanche 07 janvier 2018
- Repas des anciens : le samedi 20 janvier 2018

Fin de la séance à 23h45

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION du 18 décembre 2017

Nom	Fonction	Présents / Excusés Procurations	Signature
AVIS André	Maire	Présent	
GRESSET Claude	Adjoint	Présent	
EGLIN Jean-Loup	Adjoint	Excusé, donne procuration à Didier Marchal	
VOIDEY Daniel	Adjoint	Présent	
BOUGNON Mathias	Conseiller	Absent	
CLAUDET Antoine	Conseiller	Présent	
GIRARDET Régis	Conseiller	Présent	
HUGUET Pascal	Conseiller	Présent	
LORTON David	Conseiller	Présent	
MARCHAL Didier	Conseiller	Présent	